

**Vous êtes étudiant, titulaire d'un titre de séjour délivré par la préfecture du Rhône ?
Faites votre demande d'autorisation provisoire de travail directement sur :
workinfrance.beta.gouv.fr**

Etudiants étrangers à Lyon, faites désormais votre demande d'autorisation provisoire de travail sur internet.

Workinfrance permet le traitement dématérialisé des demandes d'autorisations provisoires de travail (APT) :

- des étudiants concluant des contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation),
- des étudiants algériens souhaitant exercer, à titre accessoire, une activité salariée.

A l'instar de la DIRECCTE Ile de France, l'unité départementale du Rhône de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes expérimente workinfrance.beta.gouv.fr. Ce site web innovant permet aux étudiants étrangers titulaires d'un titre de séjour délivré par la préfecture du Rhône et à leurs employeurs de faire leur demande d'autorisation provisoire de travail plus rapidement. Une solution développée dans le cadre d'une startup d'État, pour faciliter les démarches des usagers, grâce au numérique.



Les étudiants étrangers et leurs employeurs peuvent désormais faire leur demande d'autorisation provisoire de travail, en ligne, en seulement quelques minutes via la plateforme <https://workinfrance.beta.gouv.fr>.

Finis les déplacements, l'attente au guichet et les échanges de courrier, ce téléservice permet d'effectuer ses démarches à distance et de suivre, en temps réel, l'instruction de son dossier. Les personnes concernées sont averties par courriel d'une éventuelle difficulté et de la délivrance de l'autorisation.

Work in France, est en version bêta car ce nouveau service reste expérimental et n'est pour l'instant disponible que pour les étudiants résidant à Paris, ainsi que dans le département du Rhône, mais devrait s'ouvrir prochainement à d'autres départements.

En savoir plus :

Work in France, est un projet développé dans le cadre nouveau des startups d'État promues par la direction interministérielle de la transformation publique (DITP). Première startup des ministères sociaux, elle a été conçue par une petite équipe d'agents publics volontaires, pour travailler sur l'utilisation du numérique afin de simplifier les démarches administratives et faciliter la vie des usagers.